



NOTE SYNTHÉTIQUE
COMPTES ADMINISTRATIFS 2020
Communauté des communes MACS

Conformément aux dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Président après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable public. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré. Préalablement à l'adoption du compte administratif, le conseil communautaire entend, débat et arrête les comptes de gestion du comptable sauf règlement définitif.

Le titre IV de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République consacré à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales a renforcé un certain nombre d'obligations de ces dernières en la matière. Ainsi, la présente synthèse retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif.

Le compte administratif retrace les réalisations et constate les résultats de l'exercice.

Au 31 décembre 2020, la Communauté de communes dispose d'un budget principal et de 18 budgets annexes.

Le compte administratif constitue une étape importante du cycle budgétaire puisqu'il vise à :

- comparer les réalisations de crédits aux prévisions,
- dégager les résultats de clôture de l'exercice,
- prévoir les éventuels besoins d'adaptation de la prospective au regard des évolutions constatées et de l'évolution des principaux indicateurs financiers.

La présente note de synthèse présente le compte administratif afférent au dernier exercice, conformément au compte de gestion produit par le comptable public. Il traduit l'exécution intercommunale (budget principal et budgets annexes) en recettes et en dépenses.

Ce document éclaire plus largement sur la situation financière de l'établissement, que ce soit du point de vue de son patrimoine, des modes de financement de ses compétences ou ses engagements à moyen et long terme.

SOMMAIRE :

I - Résultats comptables et financiers 2020

1. Budget principal MACS
2. Budgets annexes de MACS

II - Analyse consolidée

1. Maîtrise du fonctionnement
2. Le solde de la capacité à investir
3. La capacité de désendettement
4. Orientation des politiques publiques
5. Conclusion



Titre I - Résultats comptables et financiers 2020

BUDGET PRINCIPAL

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

En fonctionnement et par chapitre, les comptes 2020 de MACS sont arrêtés ainsi :

Chapitre		2018	2019	2020
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	5 622	3 708	19 989
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	392 272	257 617	349 149
73	IMPOTS ET TAXES	33 104 386	35 240 626	35 708 112
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 839 311	4 036 938	4 209 017
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	123 879	152 299	104 393
76	PRODUITS FINANCIERS	62 179	0	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	238 952	1 709 982	125 360
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	595	0	0
	RECETTES	37 767 195	41 401 169	40 516 020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 525 540	2 478 840	2 311 830
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 186 296	5 439 888	5 769 248
022	DEPENSES IMPREVUES	0	0	0
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 598 264	7 043 273	8 246 602
66	CHARGES FINANCIERES	718 703	647 164	654 039
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	94 834	30 523	0
73	IMPOTS ET TAXES	12 604 778	12 533 669	12 582 302
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 657 931	4 141 257	2 788 579
	DEPENSES	31 386 346	32 314 615	32 352 600
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	850 000	850 000	850 000
	Résultat de fonctionnement de l'exercice	7 230 849	9 936 555	9 013 420
	Epargne brute	8 894 662	11 548 353	10 826 640
	Epargne nette	6 605 361	9 113 104	7 288 686

1) RECETTES

Le principal chapitre de recettes s'élève à 35,7 M€ en 2020 soit +1,33 % par rapport à 2019.

Ce chapitre est composé à 99 % des recettes de fiscalité des ménages et entreprises dynamiques du territoire mais dont l'impact COVID19 se fera ressentir à partir de 2021.



De façon générale, sur le budget principal de MACS, les recettes de fiscalité ont augmenté de 2,74 % en un an. Sans augmentation du taux de fiscalité, la croissance des bases de fiscalité est la seule explication avec une revalorisation du nominal à hauteur de 1,2 % prévue en loi de finances (hormis la taxe d'habitation sur les résidences principales revalorisée à hauteur de 0,9 %). Le solde de la croissance est une variation physique des bases variant de - 21,7 % à + 5,4 % selon les lignes de fiscalité.

Concernant la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux de fiscalité a été abaissé par la loi de finances 2020 au taux de 2017 pour les 80 % des ménages bénéficiant de la première vague de dégrèvement, soit une baisse de 0,08 pb.

Les recettes de fiscalité ménages ont augmenté de 2,85 % (voir lexique en annexe) :

- **TH (15 M€)** : regroupe les résidences principales et les résidences secondaires qui subissent à compter de 2020 un traitement différent. Toutes résidences confondues, la croissance physique des bases a été de + 1,9 % entre 2019 et 2020.
- **TFPB** : + 2 % de croissance physique.
- **TFNB** : +1,7 % de croissance physique.

Les recettes de fiscalité entreprises ont augmenté globalement de 2,58 % :

- **CFE** : + 3,6 % de croissance physique.
- **CVAE** : + 5 % d'entreprises assujetties et + 0,4 % de croissance moyenne par entreprise assujettie.
- **TASCOM** : décroissance totale de 21,7 % de la recette dont - 8,2 % d'entreprise assujettie et - 13,5 % sur la recette moyenne par entreprise assujettie.
- **IFER** : croissance de 15,7 % dont une croissance de 2,8 % du nombre de contribuables et une croissance de 12,9 % de la recette moyenne par entreprise assujettie.

Les réformes de fiscalité en cours vont entraîner, comme cela a été expliqué lors du débat d'orientations budgétaires et sur le projet de budget primitif, de fortes baisses de fiscalités directes. Elles seront compensées par de la fiscalité nationale ou par des dotations ; cependant, elles ne seront pas compensées à l'euro près et les modalités de calcul ont parfois gelé les taux appliqués.

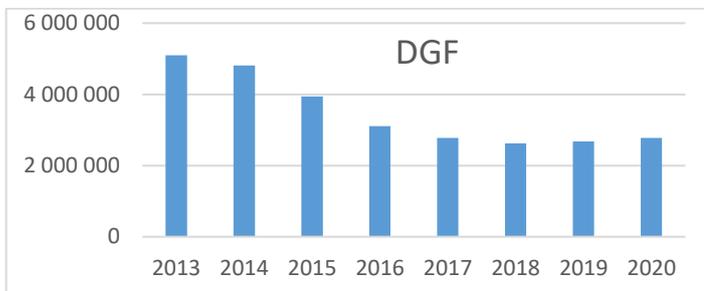
C'est pourquoi il semble utile de suivre les évolutions en masse à compter de 2021, en groupant la fiscalité, les dotations, et en déduisant le reversement de l'EPCI à l'État et aux communes, permettant de garder une vue sur la tendance d'évolution des principales recettes disponibles, le pouvoir de taux étant réduit.

Le second chapitre de recettes est le chapitre des dotations. Il regroupe les dotations de l'État suite aux réformes successives, dont la DGF et les compensations de fiscalité.

La principale, la DGF, après une longue période de décroissance affiche un léger rebond depuis deux ans.

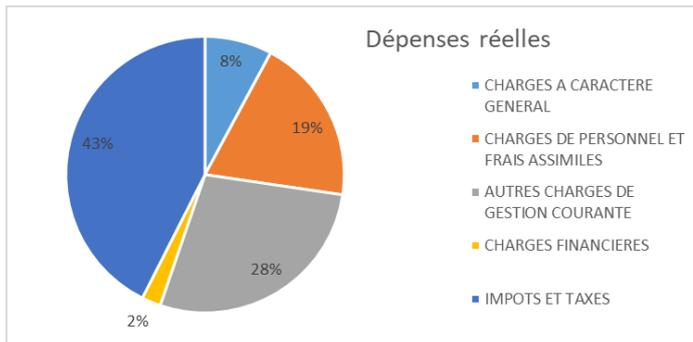


- 45,6 % de 2013 à 2020



2) DÉPENSES

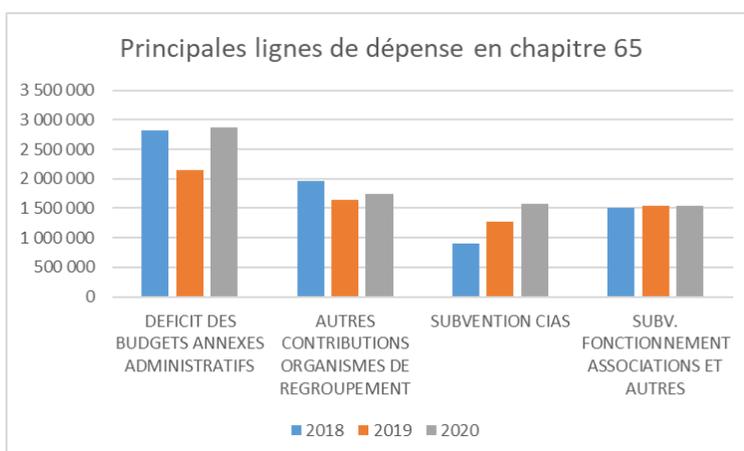
Du côté des dépenses, l'évolution est de 0,12 % entre 2019 et 2020.



Le chapitre 73 de reversement de fiscalité comprend le FNGIR pour un montant inchangé de 8,4 M€ et des attributions de compensation versées aux communes qui évoluent au fur et à mesure des évaluations de charges réalisées par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Le montant des attributions de compensation est de 4 164 152 € en 2020.

Le deuxième chapitre, dans l'ordre décroissant, est le chapitre 65 des autres charges de gestion courante pour un montant de 8,2 M€, soit 28 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre est fluctuant mais doit tendre à une stabilité selon les objectifs budgétaires mis en place.

En 2020, ce chapitre est influencé principalement par le COVID19 avec des dotations complémentaires nécessaires aux équilibres financiers des budgets annexes et au CIAS, et en second, impacté par les besoins sur le budget déchets-environnement.



Les charges de personnel augmentent de façon significative sur le budget principal de MACS. Les évolutions seront analysées plus avant afin de gommer les variations liées aux transferts entre budgets. Les charges de personnel sur MACS représentent 19,5 % du total des dépenses réelles de fonctionnement en 2020, contre 19,3 % en 2019.



B. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement de MACS présente un solde négatif de 3,8 M€ en 2020. Les dépenses ont été plus importantes que les recettes. Le recours à l'emprunt a été limité à 3 M€ afin d'optimiser la trésorerie.

Chapitre		2018	2019	2020
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	7 309 796	8 086 023	13 238 307
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 777 693	3 236 532	3 288 777
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 600 760	9 000 570	3 001 498
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	314 157	526 193	773 692
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 189	10 772	375 149
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0	0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 658 431	4 141 257	2 712 963
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	596 000	580 800	293 121
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	0	75 616
RECETTES		15 261 026	25 582 146	23 759 123
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 290 137	2 435 933	3 539 038
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	0	15 000	0
45	TRAVAUX HORS COMPETENCE	314 157	526 193	773 692
	DEPENSES EQUIPEMENTS	12 934 065	22 235 829	22 979 922
020	DEPENSES IMPREVUES	0	0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	595	0	0
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	596 000	580 800	293 121
DEPENSES		16 134 954	25 793 754	27 585 772
Solde d'investissement N		-873 928	-211 608	-3 826 649
	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	413 082	-460 846	-672 454
Solde d'investissement cumulé 31/12/N		-460 846	-672 454	-4 499 103

Les dépenses d'équipement ont été élevées en 2020 avec près de 3 M€, uniquement sur le budget principal de MACS. De nombreuses opérations ont été soldées financièrement. Le niveau de dépenses est de l'ordre de 2019 mais presque le double de 2018.

Ces dépenses d'équipement comprennent notamment :

- la voirie,
- le siège de MACS,
- le pôle glisse,
- les voies vertes,
- la GEMAPI.

BUDGET AYGUEBLUE

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021



ID : 040-244000865-20210624-20210624D02G1-DE

Ce budget annexe regroupant les écritures comptables du centre aquatique Aygueblue à Saint-Geours-de-Maremne fait apparaître un résultat comptable 2020 en baisse.

Le COVID19 est venu grignoter les recettes et les dépenses par une fermeture prolongée de l'établissement. La subvention d'équilibre s'en est trouvée réduite.

En 2020, MACS a réduit ses dépenses de transport collectif, d'entretien des bâtiments et d'honoraires ainsi que sa participation aux évènements sportifs.

L'épargne nette sur ce budget est un élément important puisque l'annuité d'emprunt est significative avec plus de 550 K€ sur 2020, dont l'extinction totale est prévue en 2033.

L'épargne nette sur 2020 est négative sur le budget annexe Aygueblue de 17 340 €.

Aucune ressource n'est alors dégagée en vue du financement des travaux importants à venir sur le bien permettant de maintenir sa durée de vie.

FONCTIONNEMENT

Chapitre		2018	2019	2020
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	13 938	7 101	0
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	970	9 350	5 859
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 779 395	1 575 069	1 377 548
76	PRODUITS FINANCIERS	0	25 410	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	21	0
RECETTES		1 794 304	1 616 950	1 383 408
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	101 761	79 972	49 491
66	CHARGES FINANCIERES	170 240	187 729	160 363
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	608 571	673 323	646 331
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	316 922	301 985	303 651
DEPENSES		1 197 493	1 243 010	1 159 836
R002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		74 821	448 761
Résultat de fonctionnement de l'exercice		596 810	448 761	672 333
Epargne brute		918 443	675 905	542 492
		<i>Avant subvention d'équilibre</i>	<i>-846 857</i>	<i>-878 974</i>
Epargne nette		274 618	137 394	-17 340
		<i>Avant subvention d'équilibre</i>	<i>-1 490 682</i>	<i>-1 417 485</i>

INVESTISSEMENT

Chapitre		2018	2019	2020
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	22 147	582 712	16 050
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0	0	46 574
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	400 000	0	0
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	316 922	301 985	303 651
RECETTES		739 069	884 697	366 275
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	643 825	538 511	559 832
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	413 457	90 006	46 696
DEPENSES		1 057 282	628 517	606 528
Solde d'investissement N		-318 213	256 181	-240 253
D001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-175 777	-493 990	-237 809
Solde d'investissement cumulé 31/12		-493 990	-237 809	-478 062

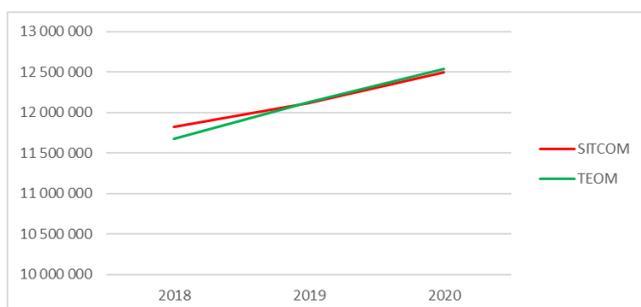
Ce budget annexe regroupe :

- l'enlèvement et le traitement des déchets par l'intermédiaire du SITCOM,
- les actions destinées à favoriser les économies d'énergie,
- les actions liées à la GEMAPI.

1- Enlèvement et traitement des déchets

L'objectif financier jusqu'à ce jour est la couverture intégrale de la contribution au SITCOM par les recettes de TEOM.

Sur l'exercice 2020, cet équilibre est atteint avec un excédent de 36 197 € sur un total de 12 538 388 € de TEOM (rôles supplémentaires compris).



Rappelons que les prévisions d'augmentation de contribution du SITCOM principalement dans le cadre de l'augmentation de la taxe TGAP sont de + 4,5 % en 2021, 3,5 % en 2022 puis 3 % /an sur les années suivantes. Le taux de croissance physique des bases de recettes de TEOM a été de + 2,1 % entre 2019 et 2020 et de + 1,9 % en moyenne de 2018 à 2020.

Sachant également que le taux moyen de revalorisation nominale a été en moyenne de + 1,5 % sur ces trois dernières années, soit une variation totale moyenne des bases sur trois ans de + 3 %.

La dernière augmentation du taux de TEOM par MACS a été réalisé au 01/01/2016.

2- Soutien aux actions d'économie d'énergie

Sont inclus :

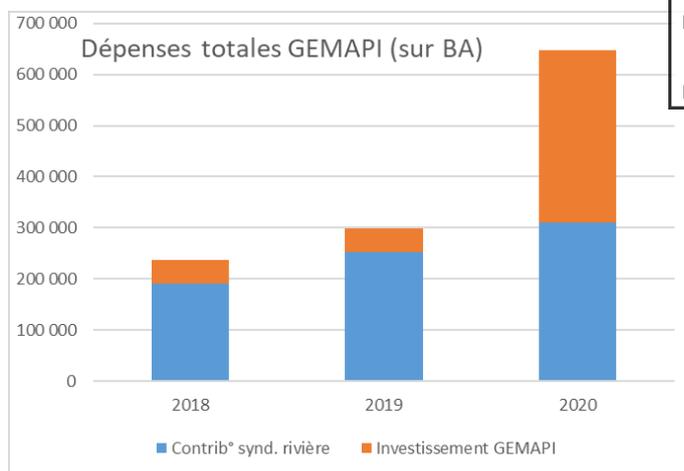
- l'animation de Rénomacs,
- les subventions aux particuliers,
- les subventions pour la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- le suivi réalisé par les équipes de MACS (coût de gestion).

Entre investissement et fonctionnement, la subvention d'équilibre MACS théorique attribuée à ces actions s'élève en 2020 à 390 000 €.

3- GEMAPI

Les contributions aux syndicats de rivières augmentent en 2020 de 23,3 %. Elles ont également évolué en 2019 de + 31,9 %.

Le besoin de travaux et d'entretien réalisés par les syndicats de rivières ne cessent de croître. En parallèle, MACS réalise des travaux d'investissement GEMAPI.



La subvention d'équilibre 2020 attribuée par MACS sur le budget annexe du traitement des déchets et de l'environnement pourrait, de façon théorique, être affectée aux actions GEMAPI à hauteur de 400 000 €.

FONCTIONNEMENT

Chapitre	2018	2019	2020
73 IMPOTS ET TAXES	11 680 374	12 130 420	12 538 388
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	755 430	354 830	790 221
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	105 971	58 641	26 957
RECETTES			
	12 541 775	12 543 891	13 355 566
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	71 312	111 654	163 130
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	81 240	89 460	83 008
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0	0
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 011 684	12 368 033	12 867 869
66 CHARGES FINANCIERES	0	0	5 911
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	32 904	34 836	83 663
DEPENSES			
	12 197 140	12 603 982	13 203 581
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 635	346 270	286 479
Résultat de fonctionnement de l'exercice	346 270	286 179	438 464
Epargne brute	271 568	-83 896	208 691
	<i>Avant subvention d'équilibre</i>	<i>-483 862</i>	<i>-438 726</i>
Epargne nette	271 568	-83 896	158 691
	<i>Avant subvention d'équilibre</i>	<i>-483 862</i>	<i>-631 530</i>



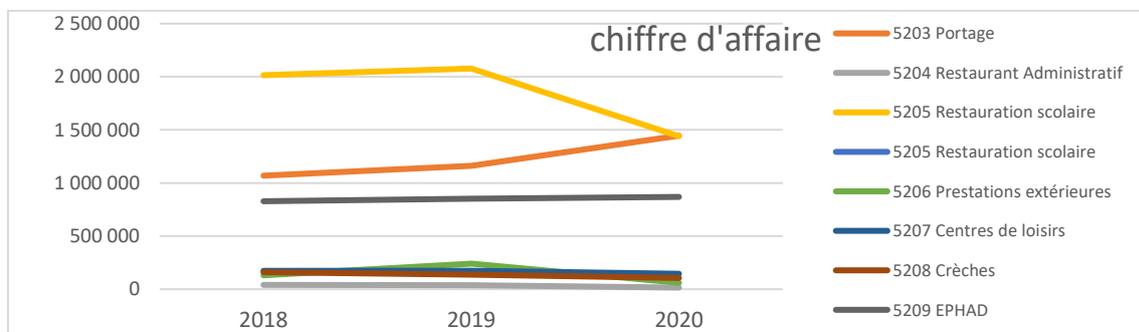
INVESTISSEMENT

Chapitre		2018	2019	2020
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	37 691	24 247	2 239
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	164 678	2 415	421 200
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	1 000 000	1 300 000
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	32 904	34 836	83 663
RECETTES		235 274	1 061 498	1 807 103
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	0	50 000
26	TITRES DE PARTICIPATIONS	150 000	150 000	81 665
	DEPENSES D'EQUIPEMENTS	616 106	452 761	601 083
DEPENSES		766 106	602 761	732 748
Solde d'investissement N		-530 832	458 737	1 074 355
	R001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	37 255	0	
	D001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		493 578	34 841
Solde d'investissement cumulé 31/12		-493 578	-34 841	1 039 514

BUDGET PÔLE CULINAIRE

La subvention d'équilibre a été adoptée à 420 000 € pour faire face à une année exceptionnelle liée au COVID19 et aux périodes de confinements.

Les recettes des prestations ont chuté de 12,8 %, soit environ 600 000 €.



Le pôle culinaire présente un solde d'investissement au 31/12/2020 de 768 957 €, correspondant aux fonds propres disponibles pour le financement des futures cuisines. Cependant, il faut rappeler qu'un total de 2,3 M€ de fonds propres est attendu en vue de ce financement.



FONCTIONNEMENT

Chapitre		2018	2019	2020
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	22	0	88 140
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 415 446	4 682 694	4 081 364
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 222	0	11 887
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100 000	12 200	420 500
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	29 440	4 104	22 962
RECETTES		4 548 130	4 698 998	4 624 853
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 394 135	2 625 747	2 530 964
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 665 030	1 722 175	1 776 149
022	DEPENSES IMPREVUES	0	0	0
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 148	1 797	11 761
66	CHARGES FINANCIERES	45 798	41 560	37 131
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	664	25 293	19 636
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0	0	50 000
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	228 245	211 415	243 783
DEPENSES		4 343 020	4 627 986	4 669 423
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		350 000	300 000	300 000
Résultat de fonctionnement de l'exercice		555 110	371 012	255 431
Epargne brute		404 579	303 615	245 887
		<i>Avant subvention d'équilibre</i>	<i>304 579</i>	<i>291 415</i>
Epargne nette		314 665	209 646	147 680
		<i>Avant subvention d'équilibre</i>	<i>214 665</i>	<i>197 446</i>

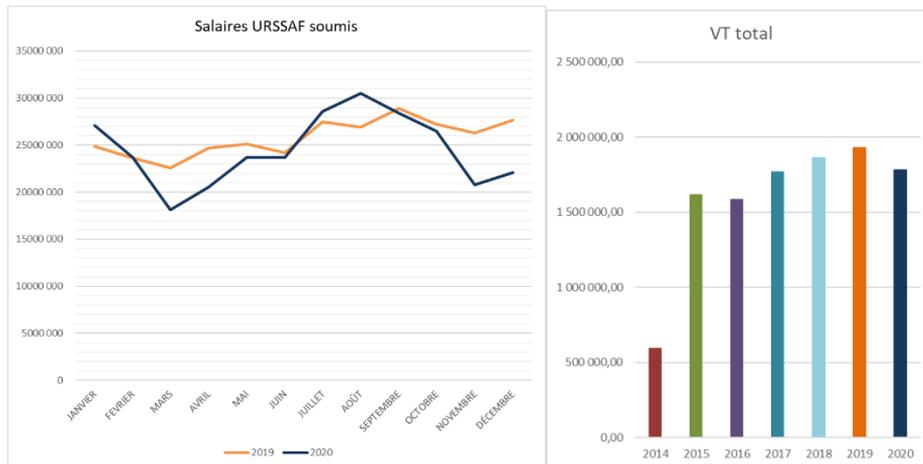
INVESTISSEMENT

Chapitre		2018	2019	2020
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	333 463	309 040	172 749
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0	0	116 393
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	0	0
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0	0
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	228 245	211 415	243 783
RECETTES		561 708	520 455	532 925
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	89 914	93 969	98 207
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	79 108	599 176	87 823
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0	0	0
DEPENSES		169 022	693 145	186 030
Solde d'investissement N		392 686	-172 690	346 895
R001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	202 066	594 752	422 062
Solde d'investissement cumulé 31/12		594 752	422 062	768 957



Pour rappel, ce budget relève de la nomenclature comptable M43 ; il est assujéti à la TVA (non récupération du FCTVA). Il s'agit d'un budget SPIC, imposé par les textes législatifs. Cependant, par dérogation, le versement d'une subvention d'équilibre est autorisée sur présentation du mode de calcul et des motivations.

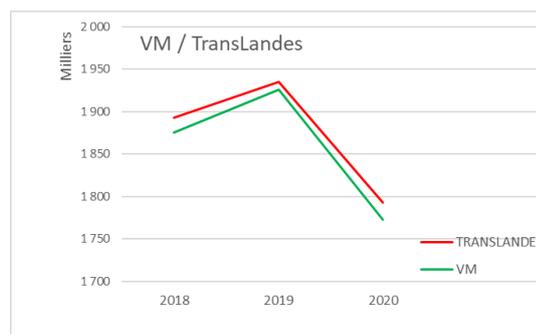
La compétence transport a été directement touchée par la crise sanitaire. Les rémunérations sur le territoire ayant été en baisse du fait du chômage et du chômage partiel, les cotisations « versement mobilité » versées par les entreprises de 11 salariés et plus ont été réduites de plus de 153 500 € en 2020.



Les recettes Yégo ont également été amputées afin de proposer un transport urbain gratuit durant le premier confinement. Cette diminution est de l'ordre de 27,3 % lorsque l'année précédente la croissance était de + 20,3 %.

Face à ces baisses de recettes, la contribution à la SPL Trans-Landes a été réduite des économies dont a bénéficié l'opérateur.

L'écart entre recettes et dépenses demeure et correspond globalement à la prise en charge par les attributions de compensation.





FONCTIONNEMENT

Chapitres		2018	2019	2020
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	85 178	110 061	59 946
73	IMPOTS ET TAXES	1 875 768	1 926 504	1 772 940
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	11 530	11 530	154 777
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	193 614	221 720	273 761
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 386	35 479	242
RECETTES		2 190 476	2 305 295	2 261 667
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	43 282	46 156	55 389
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	119 576	134 889	126 056
022	DEPENSES IMPREVUES	0	0	0
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 892 871	1 946 280	1 862 175
66	CHARGES FINANCIERES	0	0	4 138
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 586	6 253	0
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	47 485	47 502	148 581
DEPENSES		2 116 800	2 181 080	2 196 337
R002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		60 000	133 675	257 890
Résultat de fonctionnement de l'exercice		133 675	257 890	323 220
Epargne brute		110 360	142 491	213 668
		<i>Avant subvention d'équilibre</i>	<i>-83 254</i>	<i>-79 229</i>
Epargne nette		110 360	142 491	178 668
		<i>Avant subvention d'équilibre</i>	<i>-83 254</i>	<i>-79 229</i>

INVESTISSEMENT

Chapitres		2018	2019	2020
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	334 271	0	0
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0	84 377	476 360
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	700 000	0
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	47 485	47 502	148 581
RECETTES		381 756	831 879	624 941
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	0	35 000
DEPENSES D'EQUIPEMENT		591 035	551 400	185 760
DEPENSES		591 035	551 400	220 760
Solde d'investissement N		-209 279	280 479	404 181
D001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		85 296	294 574	14 096
Solde d'investissement cumulé 31/12		-294 574	-14 096	390 085



Le budget annexe du port de Capbreton demeure stable mais l'épargne nette dégagée s'amoinde face à une croissance des charges plus forte que la croissance des recettes. À cela s'ajoute un solde d'investissement négatif.

De ce fait, non seulement la reconstitution des fonds propres disponibles ne se réalise pas mais en plus, le besoin de financement à venir est considérable avec des travaux importants, tels que le désensablement du bassin portuaire.

FONCTIONNEMENT

Chapitre		2018	2019	2020
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 299	0	190
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 837 734	1 926 905	1 940 632
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	97 936	96 019	92 426
76	PRODUITS FINANCIERS	21 316	0	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 700	28 447	24 360
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	92 000	8 281	0
	RECETTES	2 056 986	2 059 652	2 057 608
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	569 449	678 978	695 593
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	622 951	599 402	593 906
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 398	8 283	7 721
66	CHARGES FINANCIERES	57 961	32 251	23 723
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 500	5 276	4 200
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	325 000	100 000	160 650
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	23 240	34 565	101 626
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	247 625	254 813	260 906
	DEPENSES	1 857 123	1 713 568	1 848 326
	RO02 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	43 254	62 597	408 680
	Résultat de fonctionnement de l'exercice	243 118	408 680	617 962
	Epargne brute	678 288	669 445	610 678
	Epargne nette	543 271	561 223	498 528

INVESTISSEMENT

Chapitre		2018	2019	2020
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	247 625	254 813	260 906
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	180 522	0
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	450 517	0	32 811
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	0	0
	RECETTES	698 141	435 335	293 717
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	135 017	108 222	112 150
	EQUIPEMENTS	700 541	289 746	326 203
	DEPENSES	835 557	397 967	438 353
	Solde d'investissement N	-137 416	37 367	-144 636
	RO01 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	172 000	17 478	54 846
	DO01 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	17 106		
	Solde d'investissement cumulé 31/12/N	17 478	54 846	-89 790



Il existe au 31/12/2020, 13 budgets annexes de ZAE de MACS :

- ZAE de MACS à Josse
- ZAE de MACS à Magescq
- ZAE de MACS à Seignosse Laubian 2
- ZAE de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse
- ZAE de MACS à Capbreton
- ZAE de MACS à Soustons
- ZAE de MACS à Saubrigues
- ZAE de MACS à Benesse-Maremne
- ZAE de MACS à Seignosse Laubian 3
- ZAE du Marlé à Tosse
- ZAE communales depuis leur transfert au 1er janvier 2017
- ZAE de Saubusse
- ZAE de Boulins à Josse

FONCTIONNEMENT

		2020
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	126 371,30
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 892 011,22
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	1 119 154,22
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	1 145 863,55
	Total Dépenses	4 283 400,29
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 932 560,41
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	1 601 201,87
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	2 325 667,12
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VEN	230 160,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,57
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 425,11
	Total Recettes	6 096 015,08
	Solde Fonctionnement	1 812 614,79
	Epargne brute	-1 655 425,54
	Epargne nette	-1 783 791,22

Deux ventes ont été réalisées en 2020 sur le budget annexe des zones d'activités communales aménagées. Toutes deux ont été réalisées sur la zone d'Artiguenave à LABENNE pour un montant total de 230 160€ et reversés immédiatement à la commune dans le cadre de l'acquisition des terrains afférents.

En sus, trois terrains ont été acquis sur les communes de SOUSTONS, SAUBUSSE et JOSSE pour un total de 377 537€.

D'importants travaux d'aménagement ont été réalisés sur l'exercice avec presque 1.3 M€, notamment sur la ZAE Tinga à MAGESQ, Cramat à SOUSTONS et La Haurie à SAUBRIGUES.

Au 31/12/2020, 7 ZAE sont en cours d'aménagement et 4 lots sont en cours de commercialisation sur 4 zones d'activités.



Rappel des principes de création des ZAE (hors ZAE communales aménagées et transférées) :

- ❖ les études préliminaires sont inscrites au budget principal de MACS lors de sa création ;
- ❖ achat du terrain par MACS :
 - condition suspensive et paiement de 50 % lorsque le permis d'aménager est purgé de tout recours ;
 - versement au fur et à mesure du taux de commercialisation ;
- ❖ aménagement de la zone par MACS ;
- ❖ commercialisation par MACS ;
 - à minima recherche de l'équilibre financier,
 - intégration des coûts internes de MACS,
 - ajustement des prix de vente à la valeur du marché.

Chaque budget fait l'objet d'un compte de gestion et d'un compte administratif individualisés et joints au présent rapport. La présentation par chapitre voté sera ici cumulée sur l'ensemble des ZAE afin d'avoir une vision d'ensemble.



Titre II - Analyse consolidée

Le présent titre propose une description de l'évolution des grands indicateurs et éléments d'analyse.

Les analyses d'évolution globales sont le plus souvent présentées hors ZAE. En effet, les budgets annexes des ZAE sont des budgets autonomes. Ils s'équilibrent sur plusieurs années et connaissent des variations importantes selon le rythme des aménagements et de la commercialisation. De plus, les dépenses sont constatées en fonctionnement, ce qui altère l'analyse globale de la section.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
CDC DE MAREMNE ADOUR COTE SUD	32 352 599,56	41 366 019,53	9 013 419,97
AYGUEBLUE	1 159 836,31	1 832 168,94	672 332,63
PÔLE CULINAIRE DE MACS	4 669 422,72	4 924 854,79	255 432,07
TRANSPORT	2 196 337,37	2 519 557,06	323 219,69
DECHETS ENVIRONNEMENT	13 203 581,41	13 642 045,20	438 463,79
PORT DE CAPBRETON	1 848 326,31	2 466 287,99	617 961,68
Macs et budgets annexes	55 430 103,68	66 750 933,51	11 320 829,83
CDC MACS ZAE JOSSE	32 790,04	40 511,62	7 721,58
CDC MACS ZAE MAGESCQ	1 164 184,32	2 520 079,62	1 355 895,30
CDC MACS BENESSE	312 862,40	807 681,05	494 818,65
CDC MACS ZAE SEIGNOSSE	0,00	57 901,33	57 901,33
CDC MACS ZAE CAPBRETON	500 845,37	518 600,25	17 754,88
CDC MACS ZAE TYROSSE	328 885,74	206 027,53	-122 858,21
ECO ZONE SOUSTONS	407 732,54	407 783,54	51,00
ZAE DE LAUBIAN 3	393 632,86	398 322,21	4 689,35
ZAE DE SAUBRIGUES	396 716,45	396 870,45	154,00
ZAE COMMUNALES AMENAGEES	233 673,09	230 160,00	-3 513,09
ZAE DU MARLE A TOSSE	259 397,93	259 397,93	0,00
ZAE DE SAUBUSSE	224 492,55	224 492,55	0,00
ZAE DE BOULINS A JOSSE	28 187,00	28 187,00	0,00
ZAE	4 283 400,29	6 096 015,08	1 812 614,79
Solde de fonctionnement	59 713 503,97	72 846 948,59	13 133 444,62

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Solde
MACS	28 258 225,90	23 759 122,52	-4 499 103,38
AYGUEBLUE	844 337,35	366 275,33	-478 062,02
PÔLE CULINAIRE DE MACS	186 029,51	954 986,27	768 956,76
TRANSPORT	234 855,37	624 940,79	390 085,42
DECHETS ENVIRONNEMENT	767 588,99	1 807 102,74	1 039 513,75
PORT DE CAPBRETON	438 353,36	348 562,93	-89 790,43
Macs et budgets annexes	30 729 390,48	27 860 990,58	-2 868 399,90
CDC MACS ZAE JOSSE	138 915,40	32 060,04	-106 855,36
CDC MACS ZAE MAGESCQ	2 138 392,81	410 006,49	-1 728 386,32
CDC MACS BENESSE	1 138 756,52	312 431,40	-826 325,12
CDC MACS ZAE CAPBRETON	1 811 371,86	497 769,49	-1 313 602,37
CDC MACS ZAE TYROSSE	412 055,06	206 027,53	-206 027,53
ECO ZONE SOUSTONS	426 571,86	18 839,32	-407 732,54
ZAE DE LAUBIAN 3	783 992,72	390 359,86	-393 632,86
ZAE DE SAUBRIGUES	551 302,66	154 586,21	-396 716,45
ZAE DU MARLE A TOSSE	502 335,36	242 937,43	-259 397,93
ZAE DE SAUBUSSE	224 492,55	0,00	-224 492,55
ZAE DE BOULINS A JOSSE	28 187,00	0,00	-28 187,00
ZAE	8 156 373,80	2 265 017,77	-5 891 356,03
Solde d'investissement	38 885 764,28	30 126 008,35	-8 759 755,93

Les écritures en section d'investissement des budgets annexes des ZAE représentent les stocks de terrain aménagés dans l'attente de leur commercialisation. Au 31/12/2020, le cumul de l'avance de trésorerie et donc du portage financier par MACS s'élève à environ 4 millions d'euros (solde positif de 4 millions d'euros moins le solde positif de fonctionnement de 1.8M€).

1) La maîtrise du fonctionnement

MACS poursuit la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Face à des recettes en cours de réforme par la suppression de la taxe d'habitation, l'entrée d'une fraction de TVA nationale dans son panier fiscal, la baisse des impôts sur les entreprises industrielles, des compensations inférieures aux réductions, le gel des taux sur la taxe d'habitation des résidences secondaires, MACS s'est donnée pour objectif de ne pas dépasser les 2 % de variation des charges de fonctionnement (chapitre 011 et chapitre 65) et 3 % sur les charges de personnel.

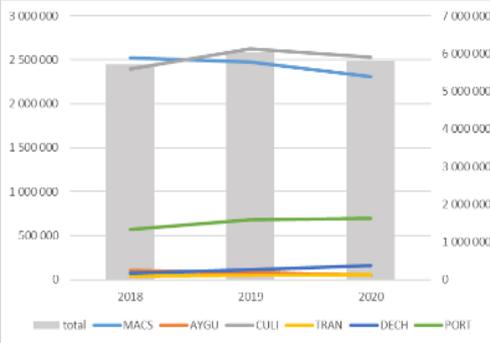
a- Charges à caractère général

Le chapitre 011 demeure maîtrisé. Après une augmentation significative en 2019, une baisse à nouveau significative en 2020 vient compenser la hausse. L'augmentation moyenne sur ces deux années est de 1 % et l'augmentation entre 2018 et 2020 est de 1,8 %.

Cependant, il faut tenir compte des spécificités. En effet, le pôle culinaire voit ce chapitre varier en fonction de son niveau de productivité. Soit une forte augmentation en 2019 pour faire face à l'augmentation de la demande et une année 2020 COVID19 ayant provoqué la baisse d'activité, et donc une baisse de ses achats directs.

La variation des charges à caractère général sur le budget annexe du port de Capbreton montre une nécessité de suivi et d'action à engager afin de maîtriser les consommations de fluides et de lisser les dépenses de gros entretien.

		2018	2019	2020
	MACS	2 525 540	2 478 840	2 311 830
	AYGU	101 761	79 972	49 491
	CULI	2 394 135	2 625 747	2 530 964
	TRAN	43 282	46 156	55 389
	DECH	71 312	111 354	163 130
	PORT	569 448	678 978	695 593
	ZAE			
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 705 478	6 021 047	5 806 396
	Variation N / N-1		5,5%	-3,6%
	Variation moy. N / N-2			0,9%



b- Charges de gestion courante

Le chapitre des charges de gestion courante regroupe les subventions aux budgets annexes, aux établissements publics et privés.

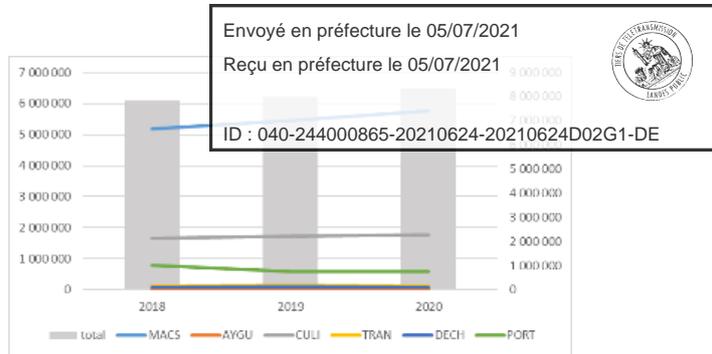
La variation totale en 2020 s'élève à +7,6 % pour deux raisons majeures :

- les contributions sur le budget annexe déchets et environnement qui augmentent de 4 %,
- les subventions aux budgets annexes et établissements de regroupement qui augmentent de 800 000 € uniquement du fait du COVID19 afin compenser les déficits estimés.

Cet arrêté des comptes confirme la nécessité d'une réflexion sur le financement du budget annexe déchets et environnement face à l'envolée du besoin.

Les autres contributions aux organismes (conservatoire des Landes, Syndicats mixtes, office de tourisme, EPFL...) subissent une augmentation de 2,13 % en 2020 après une baisse en 2019.

		2018	2019	2020
	MACS	7 598 264	7 043 273	8 246 602
	AYGU	0	0	0
	CULI	5 215	1 797	11 761
	TRAN	1 892 871	1 946 280	1 862 175
	DECH	12 011 684	12 368 033	12 867 869
	PORT	6 398	8 283	7 721
	ZAE			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION CO	21 514 433	21 367 665	22 996 128
	Variation N / N-1		-0,7%	7,6%
	Variation moy. N / N-2			3,4%



c- Charges de personnel

Les charges de personnel de MACS et ses budgets annexes évoluent de façon irrégulière selon les évolutions du périmètre de compétence, des départs et des embauches, des évolutions du cadre juridique, des négociations sociales et salariales, ...

Cependant, le chapitre de dépense 012 intitulé charges de personnel et frais assimilés ne peut être analysé directement. Il doit être retraité des recettes venant atténuer ce chapitre :

- les remboursements de rémunérations et de charges sociales (indemnités journalière de sécurité sociale, remboursement assurance statutaire),
- les recettes de refacturation entre budgets afin de ne pas compter deux fois la charge.

Les charges réelles de personnel et frais assimilés augmentent de 1,9 % entre 2019 et 2020. La croissance moyenne sur deux années est de 2,8 %.

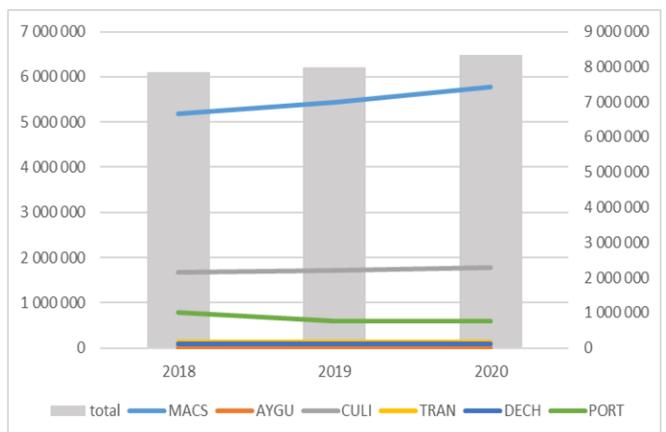
Alors que l'année 2019 a été impactée par :

- indemnités de départ volontaire agents : 107 351 €
- mise en place du RIFSEEP : IFSE en année pleine : 71 000 €
- versement du CIA : 25 000 €
- participation employeur mutuelle santé : 10 000 €
- créations de postes : responsable prévention, chargé de mission énergie
- transfert de personnel service ADS

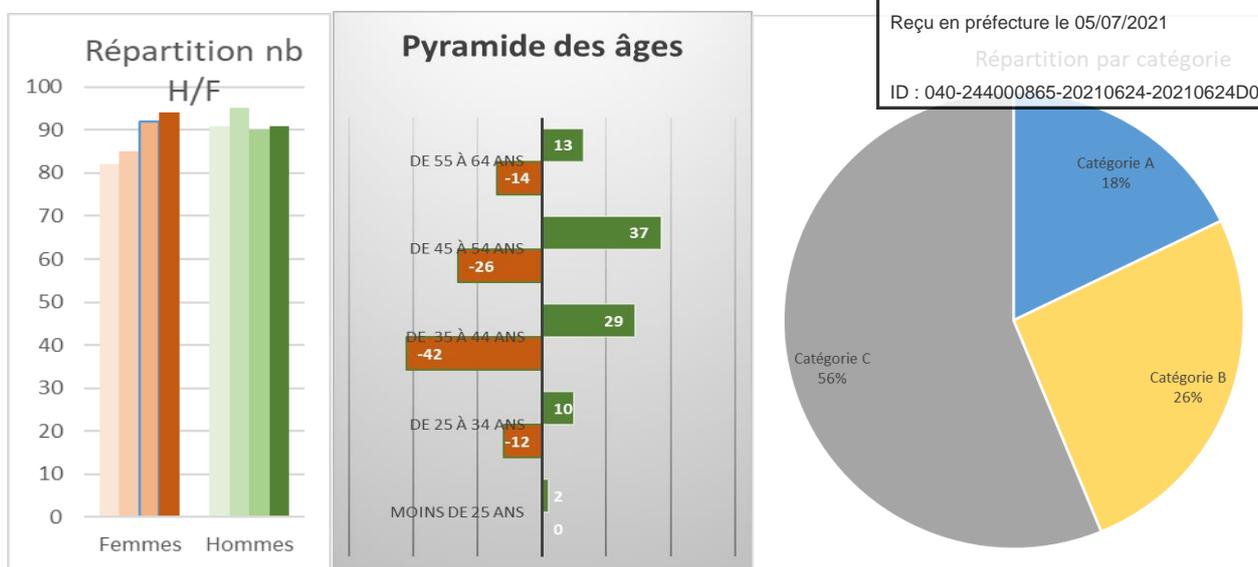
Et l'année 2020 a été impactée par :

- prime COVID19 : 150 000 €
- indemnités de départ volontaire agents : 41 426 €
- création de poste : moyens généraux

		2018	2019	2020
	MACS	5 186 296	5 439 888	5 769 248
	AYGU	0	0	0
	CULI	1 665 030	1 722 175	1 776 149
	TRAN	119 576	134 889	126 056
	DECH	81 240	89 460	83 008
	PORT	784 601	599 402	593 906
	ZAE			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS	7 836 743	7 985 815	8 348 366
	% des RRF	13,5%	13,2%	13,7%
	Variation		1,9%	4,5%
	Variation moy. N / N-2			3,3%
	Retraitement extracomptable	-231 824	-93 168	-306 330
	CHARGES réelles DE PERSONNEL	7 604 919	7 892 647	8 042 036
	% des RRF	13,1%	13,0%	13,2%
	Variation		3,8%	1,9%
	Variation moy. N / N-2			2,9%



L'effectif du personnel au 31/12/2020 est de 185 agents au sein de MACS (et de ses budgets annexes et hors CIAS). La part des femmes ne cesse d'augmenter et représente aujourd'hui 50,8 % du personnel et la moyenne d'âge est de 46 ans.



d- Autofinancement

Les ratios financiers les plus communément analysés par les communes et intercommunalités sont l'épargne brute et l'épargne nette.

L'épargne brute des collectivités représente la part des recettes de fonctionnement dégagée dans l'année N et disponible au financement des remboursements d'emprunt et aux investissements dans un deuxième temps.

Sa formule mathématique est la suivante : recettes réelles de fonctionnement hors recettes exceptionnelles moins les dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles.

L'épargne nette, correspond à l'épargne brute à laquelle on déduit les remboursements d'emprunt. De fait, cet indicateur financier correspond aux ressources dégagées dans l'année pour financer les investissements. L'épargne nette dégagée permet de limiter l'emprunt à souscrire pour financer les dépenses d'équipement et ainsi garder une santé financière saine par une capacité de désendettement absorbable.

Il est utile ici encore de regrouper l'ensemble des budgets de MACS (hors ZAE).

	2018	2019	2020
MACS	8 894 662	11 548 353	10 826 640
AYGU	918 443	675 905	542 492
CULI	404 579	303 615	245 887
TRAN	110 360	142 491	213 668
DECH	271 568	-83 896	208 691
PORT	680 488	692 615	610 678
ZAE			
Epargne brute	11 280 101	13 279 082	12 648 056
MACS	6 605 361	9 113 104	7 288 686
AYGU	274 618	137 394	-17 340
CULI	314 665	209 646	147 680
TRAN	110 360	142 491	178 668
DECH	271 568	-83 896	158 691
PORT	680 488	692 615	630 837
ZAE			
Epargne nette	8 257 061	10 211 354	8 387 222

Le total de l'épargne nette dégagée est de 8,3 M€. Il correspond au montant des fonds propres dégagés dans l'année pour financer les investissements, pour une économie d'emprunt de 8,3 M€.



Ce chiffre reste à nuancer puisque les ZAE ont été exclus considèrent leur objectif d'équilibre. Cependant l'avance fond réalisée afin de réaliser sur les fonds propres de MACS les aménagements nécessaires à la commercialisation, s'élève à près de 1 784 000€ (correspondant à l'épargne

Le solde disponible est alors provisoirement de 6,6 M€.

Du point de vue de l'analyse, il est intéressant également d'afficher les indicateurs AVANT le versement des subventions d'équilibre aux budgets annexes afin de présenter une situation réelle et non lissée. C'est-à-dire le besoin réel de financement de chacun des budgets.

	2018	2019	2020
MACS	11 709 006	13 691 982	13 688 670
AYGU	-846 857	-878 974	-835 056
CULI	304 579	291 415	-174 613
TRAN	-83 254	-79 229	-60 093
DECH	-483 862	-438 726	-581 530
PORT	680 488	692 615	610 678
ZAE			
Epargne brute (avant subvention d'équilibre)	11 280 101	13 279 082	12 648 056
% des RRF (avant subv. d'équilibre)	19,4%	21,9%	20,7%
MACS	9 419 705	11 256 733	10 150 716
AYGU	-1 490 682	-1 417 485	-1 394 888
CULI	214 665	197 446	-272 820
TRAN	-83 254	-79 229	-95 093
DECH	-483 862	-438 726	-631 530
PORT	680 488	692 615	630 837
ZAE			
Epargne nette (avant subvention d'équilibre)	8 257 061	10 211 354	8 387 222
% des RRF (avant subv. d'équilibre)	14,2%	16,8%	13,7%

(à noter le retraitement extra-comptable des contributions à Vert Marine enregistrées historiquement en dépenses exceptionnelles mais incluses dans le calcul de l'épargne brute et nette du budget annexe Aygueblue).

Le total de l'épargne nette demeure de 8,3 M€. Cependant, le budget annexe du port doit suivre une analyse à part puisqu'en statut SPIC, il ne peut (sauf exception) être financé par le budget principal. À ce titre, le plan pluriannuel d'investissement du port de Capbreton a été isolé. Il n'est pas inclus dans l'enveloppe des 90 M€ d'investissement du mandat. Le budget annexe du port de Capbreton doit construire son propre plan d'investissement selon son programme de fonctionnement et les fonds propres dégagés.

L'épargne nette destinée au financement du PPI de 90 M€ est alors de 7,7 M€ (avant déduction de l'épargne négative des ZAE).

La simulation prospective présentée lors du débat d'orientations budgétaires faisait état d'une épargne nette de 7,1 M€ pour 2020 sur le budget principal de MACS, point de départ des variations programmées selon les paramètres financiers annoncés.

Cet arrêté de compte conforte les prévisions financières pour MACS. Les taux d'évolution des dépenses en 2020 laissent à penser que des marges de manœuvres pourraient se dégager. Néanmoins, tel que précisé lors des derniers conseils communautaires, le point de vigilance portera sur 2021, qui subira, sur les recettes de fiscalité cette fois, la crise COVID19, même si le territoire semble moins touché que la plupart des autres EPCI en France.

2) Les dépenses d'investissement

Conformément aux choix politiques actés début 2020 et malgré le contexte sanitaire afin de solder les opérations de fin de mandat pour aussi pour soutenir l'activité du territoire de MACS, les dépenses d'équipement et de subvention d'équipement ont été très élevées en 2020 avec un total de **24 309 151 €** sur l'ensemble des budgets de MACS (dont 0.3 M€ sur le budget annexe du port de Capbreton, hors PPI).



	Dépenses d'équipement	2020
986	PPI VOIRIE	6 577 296,15
992	FUTUR SIEGE DE MACS	3 432 764,85
102	GEMAPI	3 310 799,56
941	VOIES VERTES	1 870 543,15
	HORS OPERATION (ex : Fibre)	1 843 441,19
999	POLE GLISSE	1 540 400,14
100	DRAGAGE LAC HOSSEGOR	868 002,41
972	PATRIMOINE BATI ET FONCIER	862 596,87
104	DRAGAGE PASSE ET CHENAL	626 327,67
998	POLE RUGBY	586 117,64
1001	RESTAURANT ADMINISTRATIF	402 359,14
901	ETUDE TRÈS HT DÉBIT - TABLETTES	364 560,60
993	GEMAPI	337 396,52
953	MATERIEL INFORMATIQUE	330 670,48
989	POLITIQUE SPORTIVE DE MACS	291 491,60
980	ECONOMIES D'ENERGIE	263 686,53
201	DESENSABLEMENT	189 475,50
924	MATÉRIEL BUREAUTIQUE	135 482,08
976	POLE CULINAIRE	87 822,82
101	TRAVAUX PÉRENNITÉ PORT QUAIS ESTACADE PLATEFORME	80 919,98
203	INSTALLATIONS PORTUAIRES	71 025,00
911	PLUI	61 076,76
940	TRAVAUX BATIMENTS	43 703,05
968	TNI - ECOLES PRIMAIRES	43 200,00
928	ACHAT VEHICULES UTILITAIRES	27 865,64
951	ETUDES SIG	27 360,00
964	MATERIELS POUR SERVICES DE MACS	9 130,78
915	CENTRE TECHNIQUE DE SAINT GEOURS DE MAREMNE	8 232,22
955	PANNEAUX DE COMMUNICATION	7 808,40
300	CHAUFFERIE BOIS AYGUEBLUE	2 992,50
1000	POLE NUMERIQUE SCIENTIFIQUE	2 042,14
973	HABITAT SOCIAL	1 504,09
965	CREATION DE SITE INTERNET	1 056,00
TOTAL GENERAL		24 309 151,46

Pour rappel, les lignes d'opération ont été simplifiées en 2021 afin de présenter une vision d'ensemble faisant écho au PPI.

Les restes à réalisés à reporter sur N+1 s'élèvent au 31 décembre à 6.3 M€ en dépense et à 5.7 M€ en recette, soit un solde de – 0.5M€.

Ces opérations d'investissement ont été financées en partie par :

- le solde d'investissement disponible au 01/01/2020. Il correspond au solde cumulé et restant disponible des épargnes nettes annuelles,
- les subventions d'investissement obtenues pour 3,2 M€ dont le remboursement du FCTVA,
- un emprunt.

Le solde d'investissement cumulé disponible au 31/12 est le solde des fonds propres disponible pour le financement des opérations d'investissement.

Autrement dit il s'agit du cumul des épargnes nettes constituées précédemment restant disponible après paiement des investissements déjà réalisés.



Il est alors également un indicateur financier indispensable à suivre puisqu'il contribue au financement des opérations d'investissement à venir.

Dans le cas d'un solde d'investissement négatif au 31/12/N, cela signifie que l'investissement a déjà été consommé durant l'exercice comptable. La trésorerie disponible étant la variable d'ajustement des dépenses possibles.

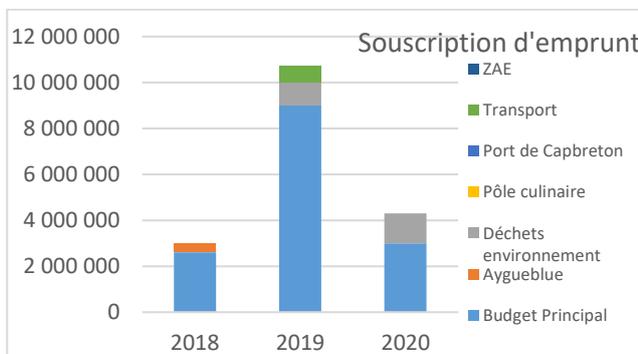
3) La capacité de désendettement

Comme mentionné dans le paragraphe précédent, le solde du financement nécessaire aux investissements est le recours à l'emprunt.

L'emprunt sert à financer les dépenses d'investissement qui n'auraient pu être couvertes par des subventions ou de l'autofinancement.

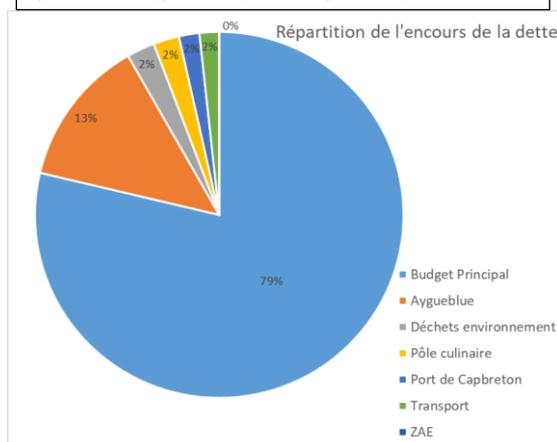
Le suivi de cet endettement est une priorité absolue en termes de suivi financier puisqu'il a des conséquences sur le long terme. Il peut, s'il n'est pas maîtrisé, englober la capacité d'autofinancement d'une collectivité.

En 2020, MACS a souscrit un total de 4 300 000 €, dont 3 000 000 € sur le budget principal de MACS et 1 300 000 € sur le budget annexe Déchets et environnement. Pour rappel, en 2019, la souscription totale était de 10 700 000 €.

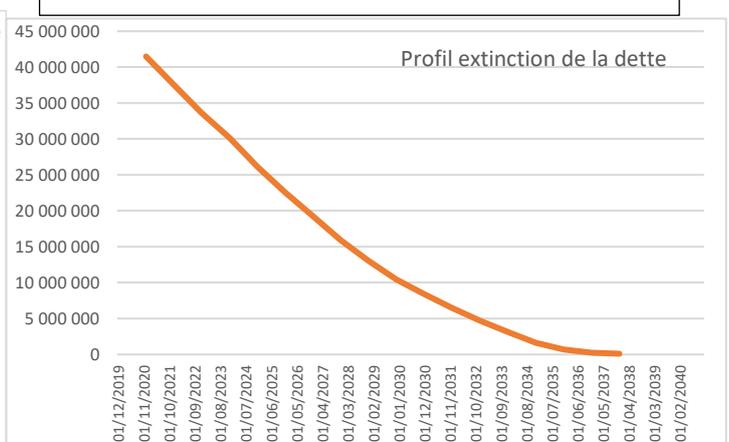


L'annuité d'emprunt augmente pour la première fois depuis 3 ans, pour atteindre 4,3 M€. Cependant le service de la dette représente 6,8 %.

Le capital restant dû au 31/12/2020 est près de 41,5 M€ et se répartit ainsi :



Et le profil d'extinction ne présente pas d'avarie :



Le ratio connu de toutes les collectivités est la capacité de désendettement. Elle mesure le rapport entre l'épargne nette et l'encours de la dette, la première finançant la seconde.

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théorique) nécessaire pour rembourser intégralement le capital



de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A l'encours identique, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

Régulièrement, les collectivités empruntent sur des durées de 15 à 20 ans. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est en situation difficile. Les textes plafonnent la capacité de remboursement à 11-13 ans pour les communes de plus de 10 000 habitants et pour les EPCI de plus de 50 000 habitants. Mais les collectivités doivent s'en saisir préalablement. Les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.

Evidemment, ces propos sont à nuancer selon les années puisque l'épargne brute représente la situation d'une année. Celle-ci peut subir une fluctuation forte une année particulière et impacter ce ratio.

	2018	2019	2020
CRD	32 718 925	40 648 820	41 488 929
Budget Principal	2,77	2,42	2,99
Aygueblue	6,40	7,86	8,76
Déchets environnement	0,00	100,00	10,78
Pôle culinaire	2,32	3,26	3,35
Port de Capbreton	1,87	1,21	1,01
Transport	0,00	4,08	3,05
ZAE			
capacité de désendettement	2,89	2,72	3,28

Mais au-delà de la valeur de ce seuil, il faut regarder son évolution. Une collectivité qui a une capacité de désendettement de 9 ans paraît en bonne situation, mais si l'année précédente sa capacité de désendettement était de 6 années par exemple, alors la situation est peut-être déjà critique. Cette dégradation est trop rapide et il sera probablement très difficile d'inverser la tendance. D'autre part, une commune qui se maintient depuis plusieurs années avec une capacité de désendettement de 11 années par exemple, n'est pas forcément en mauvaise situation financière.

Il est paradoxalement plus dangereux d'avoir une capacité de désendettement en progression, quand bien même on serait en dessous des seuils d'alerte, que d'avoir une capacité de désendettement élevée mais stabilisée.

Ainsi, la capacité de désendettement d'une collectivité est à comparer avec la durée d'extinction de sa dette. Elle exprime le nombre d'années de remboursement de dette restant avant extinction intégrale de la dette, pour un amortissement de dette moyen, exprimé en nombre d'années.

Elle est égale à l'encours de dette divisé par l'amortissement annuel moyen de la dette.

Au 31/12/2020, MACS présente une durée d'extinction de la dette de 18 ans contre 19 années au 31/12/2019.

La capacité de désendettement de MACS est saine. Elle se situe à 3,28 années d'épargne brute mais a progressé de 20,5 % entre 2019 et 2020.

Elle a fait face à deux années de très forts investissements avec près de 50 M€ sur deux ans et des emprunts limités à 15 M€ sur cette période.

Précisons que MACS a débuté en parallèle une optimisation de la trésorerie. Le montant total de la trésorerie des collectivités en France s'élève à 60 Md€ alors que l'encours de la dette des collectivités s'élève à 99 Md€. Il faut garder en mémoire que l'emprunt a un coût et que la trésorerie n'est pas rémunérée. De ce fait, la priorité est donnée à l'utilisation de la trésorerie.

Le contrat d'emprunt souscrit par MACS en 2020 a été négocié en incluant une phase longue de mobilisation afin de repousser au maximum la libération des fonds et ainsi limiter les intérêts financiers. La moitié de cet emprunt aura un impact décalé d'un an et une trésorerie au 31/12/2020, affichée sur le compte administratif, limitée à son minimum.

4) Orientation des politiques publiques

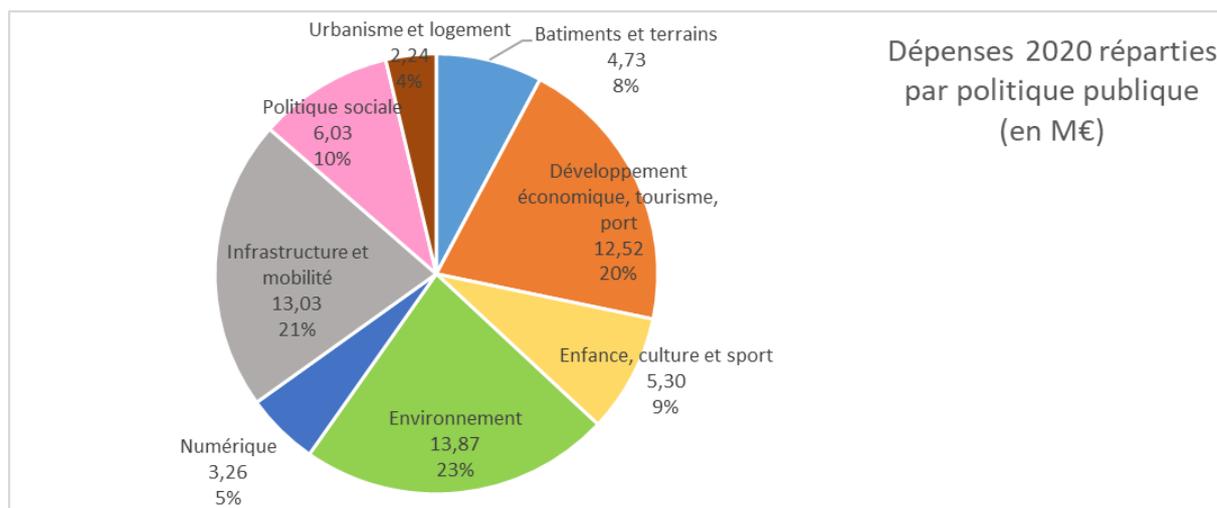
Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021



ID : 040-244000865-20210624-20210624D02G1-DE

Afin de mieux comprendre les actions de la Communauté de communes de MACS et les cibles prioritaires, un regroupement de l'ensemble des dépenses (fonctionnement et investissement) permet leur analyse.



Avec un total de presque 14 M€, l'environnement est la première dépense de MACS. Il représente 23 % des dépenses des politiques publiques sur le territoire.

Sont inclus dans ces dépenses le traitement des déchets, les travaux GEMAPI, les subventions dans le cadre de travaux d'économies d'énergie.

Suivent les dépenses d'infrastructures et de mobilité pour 13 M€ et 21 % du total. Sont ici comptabilisées les dépenses de voirie, voies vertes, co-voiturage, transport en commun etc ...

En troisième position le développement économique, le tourisme et le port de Capbreton, y compris les dépenses de zones d'activité économique.

La politique sociale est relativement élevée également. Elle représente 10 % du total des politiques publiques afin de financer le secteur qui a le plus subi la crise sanitaire en 2020 et les confinements. Le CIAS et le pôle culinaire ont été les premiers à en subir les effets financiers.

5) Conclusion

MACS présente en 2020 des chiffres dans la continuité des deux années précédentes. Quelques points sont toutefois à retenir comme :

- les pertes COVID19 sur le pôle culinaire,
- les pertes COVID19 sur le CIAS,
- les pertes COVID19 sur la compétence transport,
- l'augmentation des dépenses GEMAPI.

Les dépenses d'hygiène et de sécurité concernant le COVID19 ont, elles, été limitées notamment par la prise en charge par le département des Landes des masques à destination de la population.

La croissance des recettes a supplanté celle des dépenses.

La volonté des élus en 2020 a été de maintenir des investissements élevés qui ont été de 24 M€ pour solder le PPI mais aussi soutenir l'activité locale.

La situation financière de MACS présente au 31/12/2020 une épargne nette en diminution et une capacité de désendettement en légère augmentation. Cependant, la situation financière de la Communauté de communes est saine.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021



ID : 040-244000865-20210624-20210624D02G1-DE

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et l'épargne dégagée suffisante pour limiter le recours à l'emprunt. Les comptes administratifs de l'exercice confirment les enveloppes financières ayant servi de base aux orientations budgétaires 2021. L'exercice 2021 sera déjà révélateur des ajustements possibles ou nécessaires sur le PPI 2021-2026, notamment selon la variation des recettes de fiscalité dans le cadre des impacts COVID19 et des réformes de fiscalité.

**LEXIQUE :**

TH :	Taxe d'habitation
TFPB :	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TFNB :	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
CFE :	Cotisation foncière des entreprises
CVAE :	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
IFER :	Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux
TASCOM :	Taxe sur les surfaces commerciales
TEOM :	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
VM :	Versement mobilité
DGF :	Dotation globale de fonctionnement
SITCOM40 :	Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés
TGAP :	Taxe générale des activités polluantes
CD40 :	Conseil départemental des Landes
SPL :	Société publique locale
DSP :	Délégation de service public
CIAS :	Centre intercommunal d'action sociale
SAAD :	Service d'aide à domicile
GEMAPI :	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
BP :	Budget primitif
BS :	Budget supplémentaire
DM :	Décision modificative
ETP :	Equivalent temps plein
Chapitre 011 :	Charges à caractère général
Chapitre 012 :	Charges de personnel et frais assimilés
Chapitre 65 :	Autres charges de gestion courante
Epargne brute :	RRF (hors recettes exceptionnelles) – DRF (hors dépenses exceptionnelles)
Epargne nette :	Epargne brute – remboursements d'emprunts
RRF :	Recettes réelles de fonctionnement
DRF :	Dépenses réelles de fonctionnement